

Communauté de Communes du Trièves	CONSEIL DE COMMUNAUTE Du 26 juin 2023 18h30
	<i>Procès-verbal</i>

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 26 juin, à 18 heures 30, le Conseil de Communauté dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à St Martin de Clelles, sous la présidence de Jérôme Fauconnier.

Membres en exercice : 41

Date de Convocation : 20 juin 2023

Présents : Jérôme Fauconnier, Lydia Palazzi-Vallier, Alain Roche, Fanny Lacroix, Vincent Blanchard, Jean-Marc Bellot, Sabine Campredon, Pierre Suzzarini, Danielle Montagnon, Françoise Streit, Claude Didier, Jean-Louis Goutel, Eric Furmanczak, Caroline Fiorucci, Sébastien Besnard, Véronique Méneghin Caprio, Uta Ihle, Robert Cuchet, Yannick Faure, Christophe Drure, Gilles Cléret, Alain Vidon, David Piccarretta, Eric Bernard, Marianne Baveux, Joël Zoppé, Christian Roux, Fabienne Croze, Pierrick Bonenfant, Anne-Marie Fitoussi.

Suppléants avec voix délibérative : Jacqueline Bonato

Suppléants sans voix délibérative : François Gaborit, Marc Giraud, Jean-Luc granier

Pouvoirs : Patrick Martinello à Jérôme Fauconnier, Marie-Pierre Drain à Vincent Blanchard, Aymeric Faivre à Caroline Fiorucci, Gilles Barbe à Danielle Montagnon, Béatrice Vial à Eric Bernard, Claude Girard à Alain Vidon, Philippe Vial à Alain Roche.

Votants : 38

Marianne Baveux est désignée secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu du conseil du 22 mai 2023

☞ **Adopté à l'unanimité**

Présentation des activités du service Tourisme

Le bilan à mi-mandat montre beaucoup de changements et de nombreux projets en cours. L'idée de cette présentation est de mettre des images sur les réalisations concrètes du service. L'accueil touristique a été complètement réorganisé et Fanny Lacroix remercie l'équipe pour son travail et son adaptation.

Françoise Guinot présente les activités du service Tourisme :

- Le dispositif Flux vision tourisme permet de fournir des éléments sur la fréquentation sur le Trièves ; elle rappelle que ces données sont anonymes. Une légère baisse est constatée entre 2022 et 2023, certainement due au manque de neige (Baisse de l'ordre de -12% de fréquentation en nombre de nuitées). Mais, globalement une forte augmentation touristique est constatée depuis les 5 dernières années.
Jean-Marc Bellot s'interroge sur la possibilité d'obtenir des données encore plus fines.
Il s'agit d'un outil complexe donc affiner les données n'est pas simple. De plus, si une commune voulait un élargissement des données, cela augmenterait le coût du contrat. D'ailleurs, l'augmentation de fréquentation se voit grâce à la plateforme de la taxe de séjour. Le dispositif Flux vision tourisme n'est pas aussi précis.
- Le site Web a été modifié et amélioré et dispose de nouvelles fonctionnalités. Françoise Guinot invite chacun à visionner les 3 vidéos du Trièves qui ont nécessité un travail d'une année.
- Des outils ludiques et de découverte à destination des enfants, dont un sentier de sensibilisation à l'histoire de la résistance en Trièves ou une découverte du musée et des patrimoines avec diverses expériences sont proposés aux familles. Divers jeux sont en vente dans les offices de tourisme ; par exemple des jeux de cartes avec les 27 villages du Trièves et leurs paysages.

Fanny Lacroix s'appuie sur le programme de l'Union Européenne POIA pour faire du Trièves un lieu familial de vacances attractif et pour drainer un public familial. Selon elle, il convient de réfléchir sur la manière de valoriser les atouts du Trièves qui offre un territoire diversifié, complètement différent d'un bout à l'autre. Aujourd'hui, il existe 2 bureaux de Points d'Information Touristique (PIT) mais il y en aura plus à l'avenir. Ainsi, le PIT de Mens ouvrira ses portes en 2024. La Maison de Pays sera la vitrine du territoire. Le tourisme est l'affaire de tous et elle espère aller vers de la mutualisation et pouvoir faire appel aux forces vives du territoire. Le Tour de l'Obiou constitue un magnifique projet sur l'itinérance. Le partenariat avec la démarche « Espace Valléen » et Inspiration Vercors s'est avéré efficace et ce projet est exemplaire. Le tour de l'Obiou se fera en 4 jours sur un itinéraire plutôt sportif dont l'inauguration est prévue en 2025. Cet itinéraire figurera à terme dans les topoguides de la Fédération française de randonnée. Elle se félicite de ce beau projet porté par l'intercommunalité.

Fanny Lacroix rappelle le programme de valorisation du Mont Aiguille mais qui, lui, est plutôt porté par le Parc Naturel Régional du Vercors.
Enfin, une journée de mobilisation sur la transition écologique réunissant les professionnels du tourisme aura lieu le 17 octobre prochain.

Jean-Marc Bellot souligne que le point d'information touristique de Gresse en Vercors a permis de remettre en cause des pratiques et notamment d'ajuster les horaires d'ouverture. Il permet de réfléchir à plus long terme à la réorganisation de la commune et de la station. D'autre part, il aimerait que soit mentionné plus souvent le Grand Veymont, qui est quand même le plus haut sommet du Vercors. Il souhaite qu'on y réfléchisse.

Jérôme Fauconnier rappelle que le travail accompli par le service tourisme est un bon outil à destination des touristes mais également pour les triévois pour mieux connaître l'ensemble du territoire.

Fanny Lacroix remercie le président pour cette délégation qui lui permet de découvrir le territoire. Elle rappelle le travail en commun avec d'autres territoires tels le SIVOM du Lac avec le programme POIA et le démarrage prochain d'une étude stratégique avec la Matheysine.

Prochains événements :

- Trail des passerelles du 1^{er} au 9 juillet prochain ;
- Inauguration du sentier Giono le 7 juillet prochain.

2023.102 – DM n°2 – budget principal

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Principal 2023 pour les motifs et les montants suivants :

- Intégrer 15 000 € d'intérêts de l'emprunt de la maison de santé débutant en octobre 2023, compensés par une dotation de fonctionnement de l'Etat supérieur à l'attendu.
- Ajuster les montants de remboursement d'avance de la maison de santé 44 000 € (opération comptable neutre).

	DEPENSES			RECETTES		
	SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Objet	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
Intérêts réglés à l'échéance	66	66111	15 000,00 €			
Dotation d'intercommunalité				74	74124	15 000,00 €
	TOTAL		15 000,00 €	TOTAL		15 000,00 €
	SECTION D'INVESTISSEMENT					
Objet	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
Remboursement avance travaux	041	2313	44 000,00 €	041	238	44 000,00 €
	TOTAL		44 000,00 €	TOTAL		44 000,00 €

Vote : DM n°2 – budget principal

☞ Adopté à l'unanimité

2023.103 – DM n°1 – budget Eau

Il est proposé au conseil communautaire de modifier le budget Eau 2023 pour les motifs et montants suivants :

- Reversement de la redevance pollution d'origine domestique : intégrer 1 000 € de dépenses supplémentaires dues à des corrections sur les exercices 2020 et 2021.

	DEPENSES			RECETTES		
	SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Objet	Chapitre	Article	Montant	Chapitre	Article	Montant
Reversement redevance pour pollution d'origine domestique	014	701249	1 000,00 €			
Fournitures d'entretien et de petit équipement	011	6063	- 1 000,00 €			
	TOTAL		0,00 €	TOTAL		€

Vote : DM n°1 – budget Eau

☞ Adopté à l'unanimité

2023.104 – Modification du tableau des effectifs

Après avis favorable par le comité social territorial du 20 juin dernier, il est proposé de modifier le tableau des effectifs comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Suppressions de poste		Date d'effet / motif	Créations de poste	
N° de poste	Grade / quotité		N° de poste	Grade / quotité
2019-142	Animateur	Au 16 septembre 2021 Ajustement de grade suite à mise en stage	2021-142	Adjoint d'animation à 17 heures 30 minutes
2021-142	Adjoint d'animation à 17 heures 30 minutes	Au 1 ^{er} septembre 2023 Augmentation du temps de travail	2023-142	Adjoint d'animation à 24 heures 30 minutes

Vote : Modification du tableau des effectifs

☞ Adopté à l'unanimité

2023.105 – Renouvellement de la convention avec le CDG38 pour des missions d'inspection dans le cadre de l'hygiène, la sécurité et la prévention des risques professionnels

Le Centre de Gestion de l'Isère propose une prestation d'accompagnement des collectivités pour les actions de prévention des risques professionnels. La convention permet de solliciter ponctuellement un accompagnement par les ingénieurs en hygiène et sécurité du CDG pour apporter une aide technique et des conseils à l'assistant de prévention. Une convention avait été signée en 2015. Il est proposé de renouveler cette convention pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} mars 2023.

Jérôme Fauconnier rappelle le tragique accident survenu à la déchetterie de Monestier de Clermont qui a donné lieu à la contractualisation de cette convention.

Vote : Renouvellement de la convention avec le CDG38 pour des missions d'inspection dans le cadre de l'hygiène, la sécurité et la prévention des risques professionnels

☞ Adopté à l'unanimité

2023.106 – Constitution d'un groupement de commande pour le renouvellement locatif et maintenance de l'ensemble du parc de photocopieurs de la CCT et de l'EHPAD Age d'Or

Dans le cadre du renouvellement du marché de location et de maintenance des photocopieurs de l'EHPAD L'Age D'Or et de la Communauté de communes du Trièves, il est proposé au Conseil communautaire :

- De valider la convention de groupement de commandes entre l'EHPAD L'Age d'Or et la Communauté de communes du Trièves afin de lancer toutes les procédures de passation de marché nécessaire pour réaliser ces prestations ;
- De désigner le Président de la Communauté de communes du Trièves comme coordinateur du groupement.

Vote : Constitution d'un groupement de commande pour le renouvellement locatif et maintenance de l'ensemble du parc de photocopieurs de la CCT et de l'EHPAD Age d'Or

☞ Adopté à l'unanimité

2023.107 – Renouvellement de la convention avec le CAUE pour les consultances paysagères et le contrat de mission « Paysagiste conseil »

La CCT et le CAUE de l'Isère reconduisent depuis 2012 une convention pour l'organisation des consultances paysagères sur le territoire du Trièves. Ces consultances se tiennent une fois par mois sur le territoire et permettent de conseiller les collectivités pour maintenir une politique cohérente en faveur des paysages. Le coût prévisionnel est estimé à 3 600 €, le CAUE permet d'obtenir une subvention de 70%. Cette convention étant arrivée à échéance, il est proposé au conseil communautaire sa reconduction pour une durée de 3 ans. Il convient donc d'autoriser le Président à signer le renouvellement de la convention avec le CAUE et le contrat avec la paysagiste et de solliciter le CAUE pour le versement des aides.

Sabine Campredon et Claude Didier soulignent l'excellente qualité de cette prestation.

Pour Jean-Marc Bellot, l'intérêt de cette convention est de pouvoir bénéficier d'un appui essentiel et d'un point de vue technique.

Jérôme Fauconnier indique que l'appui du CAUE est bien utile également pour certains aménagements en matière de sécurité.

Vote : Renouvellement de la convention avec le CAUE pour les consultances « Paysagiste conseil »

☞ Adopté à l'unanimité

2023.108 – Avenant à la convention financière avec le Département pour la mise en œuvre du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH)

Par délibérations des 14 décembre 2020 et 7 juin 2021, la CCT a approuvé l'adhésion au Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) et la convention avec le Département pour sa mise en œuvre sur le territoire. Cette convention, valable jusqu'au 31/12/2023, prévoit qu'un avenant soit pris chaque année pour actualiser les éléments financiers et les objectifs.

Le bilan est plutôt positif pour la deuxième année SPPEH. Il y a toujours une forte demande de conseils des habitants du territoire. Cependant, étant donné la mise en place de MonAccompagnateurRénov' (MAR) et d'audit énergétique obligatoire pour certaines aides, le service transition propose de réduire le nombre d'accompagnements à la rénovation globale et de réorienter ces moyens sur le dispositif d'auto-rénovation accompagné, avec l'association Compagnons bâtisseurs.

Il est alors proposé au conseil communautaire de valider les nouveaux objectifs et montants financiers pour l'année 2023 que sont :

- des informations de premier niveau pour les particuliers (pris en charge directement par le Département), au nombre de 213 ;
- des informations de premier niveau données aux entreprises du petit tertiaire via téléphone, au nombre de 20 par an ;
- des conseils donnés aux particuliers et aux entreprises du petit tertiaire en permanence sur le Trièves ou à Saint-Martin-d'Hères, au nombre respectivement de 55 ménages (dont 30 pris en charge directement par le Département), 1 copropriété et 3 entreprises ;
- 1 accompagnement à la réalisation de rénovation globale pour un ménage (avec une participation de 200 euros du ménage) ;
- des actions de sensibilisation/communication pour les ménages sur la rénovation ;
- des actions de sensibilisation/communication pour le petit tertiaire sur la rénovation, en lien avec le service économie et tourisme de la CCT ;
- l'animation des professionnels de la rénovation et des acteurs publics locaux portée au niveau département (pris en charge directement par le Département) et au niveau local (pris en charge par la CCT).

Le coût global de ces actions est de 22 135 €, pris en charge à 8 775 € par le département et à 13 360 € par la CCT. La CCT recevra une subvention Etat Région de 9 231,47 € et une participation d'un ménage de 200 €, soit un reste à charge de 3 928,53 €.

La mise en œuvre des actions financées par la CCT est réalisée par l'AGEDEN dans le cadre d'une convention 2021/2023 objet d'une seconde délibération (12 280 €), et par le bureau d'étude thermique et énergétique INNOPTIM (1 080 €).

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer l'avenant à la convention financière avec le Département pour la mise en œuvre du SPPEH.

Vote : Avenant à la convention financière avec le département pour la mise en œuvre du Service Public de la Performance de l'Habitat (SPPEH)

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.109 – Convention triennale avec l'AGEDEN 2021/2023 – Annexe 2023

Par délibérations des 14 décembre 2020 et 7 juin 2021, la CCT a approuvé l'adhésion au Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) et la convention avec le Département pour sa mise en œuvre sur le territoire.

La CCT a ensuite délibéré le 5 juillet 2021 pour conventionner avec l'association AGEDEN sur un programme d'actions pour la transition énergétique pour la période 2021-2023.

Ce partenariat comprend deux parties :

- 1) **des actions réalisées par l'AGEDEN dans le cadre du service public de la performance énergétique dans l'habitat (SPPEH) pour un coût de 12 280 €, correspondant aux actions définies dans la convention avec le département.**
- 2) **des actions réalisées par l'AGEDEN hors SPPEH pour un coût de 8 845 €**
 - 1 action de sensibilisation pour les ménages, leur permettant de mieux s'approprier la manière d'utiliser leur chauffage au bois. Cette action est organisée en coordination avec le service forêt bois énergie de la CCT.
 - le soutien pour environ 10,5 jours de travail pour des projets communaux ou intercommunaux de rénovation ou production d'énergie,
 - le soutien pour 2 jours à des entreprises du territoire pour des projets de production d'énergies renouvelables ou de réduction des consommations de leurs process industriels, avec visite ou non selon les besoins, et ne s'intégrant pas dans l'accompagnement du SPPEH. Cette action est organisée en lien avec le service économie de la CCT.

Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à signer l'annexe 2023 de la convention avec l'AGEDEN.

Jean-Marc Bellot souhaiterait disposer d'un service identique à celui du CAUE pour ce type de prestation au niveau intercommunal car les communes rurales sont dépourvues en matière technique ; ainsi avoir des

conseils techniques systématiques permettrait d'avoir les bonnes réponses et apporterait un soutien tout en renforçant l'intérêt du territoire. Il s'agit pour lui d'une piste de réflexion à creuser.

Jérôme Fauconnier répond que Territoire 38 propose un service mutualisé pour la politique locale des communes. D'autre part, le chargé de mission en transition écologique pourra aider les communes sur le thème de la transition écologique. Il s'agit de bien définir les besoins de chacun.

Fanny Lacroix indique que l'AGEDEN a aidé la commune de Châtel en Trièves au niveau de la géothermie lors de la rénovation de l'ancienne école. Elle s'en félicite car le niveau d'aide était de qualité avec un très bon niveau d'expertise.

Pour Christian Roux, il s'agit d'une vraie réflexion de fond à avoir mais il convient d'être précis sur les besoins. Le chargé de mission sera à même de pouvoir accompagner les communes et les associations qui feront partie du plan d'action qui sera validé.

Vote : Convention triennale avec l'AGEDEN 2021/2023 – Annexe 2023

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.110 – Adhésion à l'association SITADEL 2023

Il est proposé de valider l'adhésion de la Communauté de communes du Trièves à l'association « SUD ISERE TERRITOIRE AGRICOLE ET DEVELOPPEMENT LOCAL » (SITADEL) pour l'année 2023. SITADEL est une association agricole qui œuvre pour le maintien et le développement de l'agriculture en Sud Isère (territoire Communauté de communes du Trièves et Communauté de communes de la Matheysine). La Communauté de communes du Trièves fait partie du Conseil d'administration de SITADEL. Le coût annuel de l'adhésion est de 40€.

Vote : Adhésion à l'association SITADEL 2023

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.111 – Renouvellement de la convention de coopération entre Isère Attractivité et la CCT – année 2023/2024 (Flux Vision Tourisme)

Dans le cadre de l'amélioration de la collecte et de l'analyse des données statistiques du tourisme et du développement du niveau d'expertise de son Observatoire, Isère Attractivité a souhaité expérimenter une nouvelle technologie d'enquête quantitative, fondée sur l'exploitation de la téléphonie mobile.

Développée par Orange Business Service et nommée Flux Vision Tourisme, cette technologie permet d'obtenir une quantité et une précision de données jusque-là inégalée :

- Quantification de la fréquentation touristique d'un territoire, d'un site ou d'un événement
- Segmentation entre résidents, touristes et excursionnistes, Français ou étrangers
- Connaissance de l'origine des clientèles françaises et étrangères
- Connaissance de la mobilité des visiteurs (lieu de résidence, lieu de visite)

Une convention avait été conclue pour une durée de 2 ans, du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2022, il est proposé de la renouveler pour les années 2023 et 2024.

Dans le cadre de ce projet, Isère Tourisme met les compétences, le savoir-faire et les outils méthodologiques de son observatoire à la disposition du territoire partenaire.

Le territoire partenaire s'engage à verser 2 200 € par an au titre du financement des données par territoire.

Vote : Renouvellement de la convention de coopération entre Isère Attractivité et la CCT – année 2023/2024 (Flux Vision Tourisme)

☞ **Pour : 36 Contre : 1 Abstention : 1**

2023.112 – Signature d'une convention d'organisation du Point d'Information Touristique du Col de l'Arzelier à Château Bernard

La Communauté de communes du Trièves a souhaité interroger l'organisation de l'accueil touristique sur le territoire et ses perspectives d'améliorations. Suite à ce travail, l'Office de Tourisme Intercommunal organisera un accueil touristique central dans la future maison de Pays à Clelles qui sera tête de réseau de différents points d'accueil privés et publics sur le territoire.

La commune de Château-Bernard souhaite que le Point d'Information Touristique communal du Col de l'Arzelier soit intégrer au Réseau Trièves Tourisme en 2023.

Ainsi, une convention d'organisation du Point d'Information Touristique sera signée entre la Communauté de communes du Trièves et la commune de Château-Bernard.

Vote : Signature d'une convention d'organisation du Point d'Information Touristique du Col de l'Arzelier à Château Bernard

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.113 – Projet social de la Maison des Habitants « Le Granjou » : présentation effectuée en séance – Approbation du Projet social de la Maison des Habitants « Le Granjou »

Le Granjou, maison des habitants, centre social, vient de fêter ses 20 ans. C'est un lieu de vie sociale qui rayonne sur 13 communes du Trièves, au-delà de son siège à Monestier-de-Clermont. C'est aussi un équipement de la Communauté de Communes du Trièves, financé pour une grande part par la Caisse

d'Allocations Familiales de l'Isère dans le cadre de la Convention territoriale globale du Trièves et de son Projet social. Il est soutenu également par la Mutualité Sociale Agricole et, sur projets, par d'autres financeurs publics, dont le Département de l'Isère. Le Granjou renouvelle aujourd'hui son Projet social, pour une période de 4 ans (2023-2026).

Le Granjou s'efforce de rendre toujours plus vrai son titre de « Maison des Habitants », encourageant leur capacité à agir et à faire société. Après la période « Covid » au cours de laquelle l'équipement est toujours resté ouvert, le Granjou multiplie les initiatives en propre et encourage les projets d'habitants.

La concertation a été active pour ce nouveau Projet social, tourné vers l'avenir avec trois axes :

- Se rencontrer pour vivre ensemble, en développant « l'aller vers », qu'il s'agisse des habitants, des communes, des associations, des projets culturels...
- Vivre la transition écologique en milieu rural : dans une démarche pragmatique, du quotidien, auprès des habitants, en encourageant les collaborations
- Etre en relation avec les familles : dans une démarche de solidarité et d'encouragement à la responsabilité auprès des parents, des enfants, des jeunes.

Ce Projet social a été approuvé par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère. Il est proposé au conseil communautaire d'approuver ce projet social et d'autoriser le Président à signer toute convention d'application.

Eric Furmanczak présente les personnes qui ont participé à l'élaboration du projet social : Raphaël Bonte, Géraldine Garcia, et Béatrice Perdrix, qui fera la même chose, l'année prochaine, pour Mixages.

Géraldine Garcia explique que l'élaboration du projet social a duré une année et bien que le document final soit un peu indigeste à lire du fait de sa longueur, il répond à la demande de la CAF pour obtenir des prestations. Sachant qu'il s'agit d'actions collectives, la parole des habitants a été recueillie afin de connaître leurs besoins.

Les objectifs sont fixés sur les 4 années à venir et ont été validés avec les habitants et les élus. Le Granjou est à la disposition de tous et peut aider sur de nombreuses problématiques collectives. Bien qu'il soit établi sur la commune de Monestier de Clermont, le Granjou est au service des 13 communes du Nord Trièves.

Jérôme Fauconnier précise qu'il ne faut pas le voir uniquement comme un centre social mais aussi comme un soutien en matière de parentalité, de réflexion sur le handicap, avec de vraies équipes d'animations et des actions collectives telles que les jardins partagés par exemple.

Géraldine Garcia rappelle que le Granjou a engagé un cycle de travail depuis 3 ans sur le handicap.

Elle indique que le projet relatif aux jardins partagés remplit ses objectifs en termes de lien social et il s'enrichit tous les mardis soirs.

En ce qui concerne le soutien des habitants pour la parentalité, elle demande aux communes de relayer l'information et de ne pas hésiter à passer le relais au Granjou ; Idem pour l'accès aux droits ; une assistante sociale, une conseillère en économie familiale, et un médecin PMI interviennent au Granjou et des permanences mensuelles de la mission locale et du planning familial sont planifiées.

Elle rebondit également sur le partenariat avec les écoles et le lien avec les enseignants. Le sujet de la question du consentement sera abordé dès la rentrée prochaine.

Elle travaille également avec la directrice de l'EHPAD sur la question intergénérationnelle qui se met en place progressivement.

Eric Furmanczak annonce que Géraldine Garcia va partir vers d'autres horizons et il salue son investissement et son implication. Elle a accompli avec l'équipe du Granjou un vrai travail social avec « l'aller vers » qui n'est pas seulement une formule. Il la remercie pour son parcours à la tête du Granjou.

Vote : Projet social de la Maison des Habitants « Le Granjou » : présentation effectuée en séance – approbation du Projet social de la Maison des Habitants « Le Granjou »

 **Adopté à l'unanimité**

2023.114 – Convention de partenariat entre l'association « Ecran vagabond du Trièves » et la CCT

Départ de Sabine Campredon

Le cinéma contribue à l'accès à la culture et à l'éducation de chacun, c'est aussi une pratique culturelle collective facilitant la vie sociale, notamment en région rurale. Autour de ces objectifs, et depuis toujours, la Communauté de communes du Trièves (CCT) et l'Ecran Vagabond du Trièves (EVT) cultivent des liens étroits. L'EVT a présenté ses objectifs et son activité lors de la réunion du Conseil de la CCT du 22 mai dernier.

Une convention de partenariat pluriannuelle (ci-jointe) a été préparée en commun pour :

- Conforter des objectifs partagés de maintien et de développement d'un circuit itinérant de diffusion de films s'appuyant essentiellement sur le bénévolat des membres de l'association et la mise à disposition de salles par les communes ;
- Intégrer davantage l'EVT parmi les acteurs culturels et sociaux du territoire en vue de diversifier les publics et les pratiques culturelles ;
- Conforter une approche de coopération interservices de la CCT dans le partenariat avec l'EVT ;
- Prendre en compte la stratégie de transition écologique du territoire par exemple en encourageant le covoiturage ;

- Soutenir financièrement l'EVT notamment par une subvention de fonctionnement stable de 2000 € par ans de 2024 à 2026 (identique aux années précédentes) et des règles de financement des prestations encourageant la fréquentation par le public, sous réserve du vote des budgets annuels de la CCT.

Il est proposé au conseil communautaire d'approuver cette convention de partenariat et d'autoriser le Président de la CCT à signer cette convention et tout document en rapport.

Pierre Suzzarini souhaite renforcer le partenariat avec l'association via cette convention. Toutes les études montrent que les grands multiplex perdent un peu d'intérêt. Les petites manifestations sont donc à privilégier. La signature de cette convention va dans ce sens et donne de la visibilité à l'association.

Robert Cuchet partage une bonne nouvelle : 10 000 spectateurs sont venus au cinéma ces 6 derniers mois.

Vote : convention de partenariat entre l'association « Ecran vagabond du Trièves » et la CCT

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.115 – Désignation d'un représentant de la CCT au conseil de vie sociale de l'EHPAD Age d'Or

L'EHPAD l'Age d'Or, géré par le Centre intercommunal d'action sociale du Trièves, compte parmi ses instances, comme tous les établissements médico-sociaux, un conseil de vie sociale.

Le conseil de vie sociale "vise le bon fonctionnement de l'établissement et les décisions qui impactent son existence, la bientraitance et la qualité de vie des personnes âgées en les associant aux questions qui les concernent ainsi que leurs représentants". C'est donc une instance consultative sur quasiment tous les sujets. Les représentants sont élus pour une durée de 3 ans maximum. Il se réunit au minimum trois fois par an.

Il est nécessaire de renouveler le conseil actuel, en place depuis avril 2021, car plusieurs de ses membres sont décédés, et aussi parce que la réglementation a évolué. Le décret du 25 avril 2022 élargit la composition du conseil de vie sociale.

A côté des trois collègues maintenus (représentants des résidents, des familles, des personnels) pour lesquels l'Age d'Or prépare des appels à candidature et des élections, sont prévus désormais :

- un représentant de l'organisme gestionnaire (CIAS pour l'Age d'Or)
- le médecin coordonnateur
- un représentant des membres de l'équipe médico-soignante
- un représentant de la municipalité ou de la communauté de communes (CCT)
- un représentant des bénévoles assurant une présence et une activité régulière dans l'établissement.

La Communauté de Communes du Trièves doit donc élire un représentant. Eric Furmanczak, Vice-président délégué à la Vie sociale et au CIAS, est candidat.

Vote : Désignation d'un représentant de la CCT au conseil de vie sociale de l'EHPAD Age d'Or

☞ **Pour : 37 Abstention : 1**

2023.116 – Demande de subvention dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse auprès du Département de l'Isère pour une action jeunesse relative à la prévention des addictions

Les animateurs du service « enfance jeunesse » de la Communauté de Communes du Trièves interviennent auprès des ados du territoire dans des animations de proximité et avec des objectifs de prévention. La question des consommations et des addictions concerne la période de l'adolescence.

Il convient d'échanger sur ces questions avec les ados et leurs familles avec un outil ludique qui ne moralise pas mais permet de débattre. Le thème des « consommations » est retenu : « Tabac, alcool, écrans... tous addicts ». Le projet consiste en la création d'un « escape game » (ou escape box) construit avec les ados, et qui servira de supports au débat, à une conférence...

Le projet sera mené au travers des ateliers réguliers dans le collège de Monestier avec l'animatrice jeunesse afin de travailler les contenus et le scénario du jeu. Il est prévu de faire appel à un ou des prestataires pour la réalisation de l'objet. Il est proposé au conseil communautaire d'autoriser le Président à solliciter le Département de l'Isère pour cette action dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse.

Vote : Demande de subvention dans le cadre du Contrat Territorial Jeunesse auprès du Département de l'Isère pour une action jeunesse relative à la prévention des addictions

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.117 – Tarif pour le séjour « Trièves Jeunes en voyage » - Eté 2023

Un projet de séjour en Espagne d'un groupe de jeunes de la junior association « Trièves jeunes en voyage » est accompagné par le service enfance jeunesse et entre dans le cadre de l'appel à projets « coup de pouce jeune Isère » et « colos apprenantes ». Au vu de l'engagement des jeunes et des subventions sollicitées et des prescriptions du dispositif « colos apprenantes », il est proposé d'appliquer un tarif unique de 80€/jeune.

Il est proposé d'autoriser le Président à appliquer exceptionnellement le tarif unique de 80 € pour l'ensemble des jeunes et familles inscrits et concernés par le projet « Trièves jeunes en voyage » en cas de réponse positive de la demande de subvention de « colos apprenantes » 2023.

En cas de réponse négative de la demande de subvention « colos apprenantes », le tarif de ce séjour sera le tarif voté lors du conseil communautaire du 4 juillet 2022 soit un tarif de 130 € à 238 € selon le quotient familial des jeunes inscrits à ce séjour.

Uta Ihle préférerait appliquer un tarif qui tienne compte du quotient familial pour permettre aux familles de bénéficier d'un tarif avantageux plutôt qu'un tarif unique comme proposé.

Vote : Tarif pour le séjour « Trièves Jeunes en voyage » - Été 2023

☞ **Pour : 36 Contre : 1 Abstention : 2**

2023.118 – Renouvellement de la convention avec le restaurateur prestataire de la cantine scolaire de St Maurice en Trièves

Il est proposé au conseil communautaire de signer le renouvellement de la convention avec le restaurateur prestataire de la cantine scolaire de St Maurice en Trièves ; Monsieur et Madame Pertille, gérants du restaurant « Au régal du Trièves » à Saint Maurice en Trièves pour l'organisation de la cantine scolaire de l'école de Saint Maurice en Trièves à compter du 4 septembre 2023, et de fixer le prix du repas de la cantine scolaire à 6 € (identique à 2022/2023), payé par la Communauté de Communes du Trièves au restaurateur.

Vote : Renouvellement de la convention avec le restaurateur prestataire de la cantine scolaire de St Maurice en Trièves

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.119 – Renouvellement de la convention avec le restaurateur prestataire de la cantine scolaire de Chichilianne

Il est proposé au conseil communautaire de signer le renouvellement de la convention avec le restaurateur prestataire de la cantine scolaire de Chichilianne ; Monsieur Le Douarin, gérant du restaurant « le bistrot de la place » à Clelles pour l'organisation de la cantine scolaire de l'école de Chichilianne à compter du 4 septembre 2023, et de fixer le prix du repas de la cantine scolaire à 6 € (5,50 € en 2022/2023), payé par la Communauté de Communes du Trièves au restaurateur.

Vote : Renouvellement de la convention avec le restaurateur prestataire de la cantine scolaire de Chichilianne

☞ **Adopté à l'unanimité**

2023.120 – Tarifs des services périscolaires et extrascolaires à compter du 1^{er} septembre 2023 et actualisation du règlement des accueils

Considérant la volonté des élus de mettre en place un service qualitatif en direction des familles et de conserver une tarification progressive basée sur les quotients familiaux, il est proposé que les tarifs des cantines, accueils périscolaires et des accueils de loisirs/séjours restent identiques à l'année scolaire 2022/2023, malgré l'augmentation mécanique des coûts (salaires des personnels, énergie, achat des repas, etc.).

- **Les tarifs de la cantine des écoles de Mens, Monestier de Clermont, Chichilianne, Monestier du Percy, Saint-Maurice en Trièves et Clelles**

Tranches QF	Repas	Accueil pause méridienne	TOTAL	Repas + accueil Exceptionnel/occasionnel
0-550	1 €	0,85 €	1,85 €	4,35 €
551-799	1 €	1,12 €	2,12 €	4,62 €
800-999	1 €	1,54 €	2,54 €	5,04 €
1000-1199	3 €	2,15 €	5,15 €	7,65 €
1200-1399	3,30 €	2,74 €	6,04 €	8,54 €
> 1400	3,50 €	3,00 €	6,50 €	9,00 €

- **Les tarifs des accueils du matin et des ateliers du soir**

Tranches QF	Tarif 1h par jour	Tarifs 2h par jour: Monestier de	Tarifs 1h30 par jour :
	Clelles de 8h à 9h		Clelles de 17h à 18h30

	Monestier de Clermont de 7h30 à 8h30 Mens : de 7h30 à 8h30 : les lundis, mardis et jeudis	Clermont de 16h30 à 18h30	Mens de 16h30 à 18h (les lundis, mardis et jeudis) RPI Monestier du Percy/ St Maurice (les lundis, mardis et jeudis) et Chichilianne (les mardis) de 16h30 à 18h
0-550	0,70 €	1,40 €	1,05 €
551-799	0,90 €	1,80 €	1,35 €
800-999	1,10 €	2,20 €	1,65 €
1000-1199	1,30 €	2,60 €	1,95 €
1200-1399	1,50 €	3,00 €	2,25 €
> 1400	1,80 €	3,60 €	2,70 €

La collectivité se réserve le droit de supprimer un service dans le cas d'un nombre insuffisant d'enfants inscrits régulièrement.

➤ **Les tarifs de l'accueil de loisirs 3/11 ans**

Tranches QF	journée + repas	Journée sans repas	½ journée	Semaine+ 2 repas	Semaine sans repas
0-550	7 €	5 €	4 €	24 €	20 €
551-799	10 €	8 €	6 €	36 €	32 €
800-999	12 €	10 €	8 €	44 €	40 €
1000-1199	15 €	13 €	10 €	56 €	52 €
1200-1399	19 €	17 €	13 €	72 €	68 €
>1400	23 €	21 €	16 €	88 €	84 €
<i>hors CDC jusqu'à 1200</i>	25 €	23 €	17 €	97 €	92 €
<i>hors CDC 1201 et +</i>	28 €	25 €	19 €	106 €	102 €

➤ **Les tarifs de l'accueil de loisirs ados**

Tranches QF	T1	T2	T3	T4	T5 semaine ou stage
0-300	3 €	5 €	6 €	7 €	24 €
301 – 600	3,50 €	8 €	10 €	11 €	35 €
601 – 900	4 €	11 €	13 €	15 €	46 €
901 – 1200	4,50 €	14 €	16 €	18 €	54 €
1201 – 1500	5 €	17 €	19 €	22 €	65 €
1501 – 1800	5,50 €	19 €	22 €	25 €	74 €
1801 et +	6 €	22 €	25 €	29 €	85 €

Hors CDC < 1200	6,50 €	24 €	28 €	32 €	95 €
Hors CDC > 1201	7 €	27 €	31 €	36 €	106 €

➤ **Les tarifs des séjours**

Quotient	A	B	C	D	E	F
	Bivouac dans le Trièves	Séjour court avec activités dans le Trièves ou région proche	Séjour ados court camping avec activités	Séjour plein air enfants région proche	Séjour petites vacances ados en hébergement en dur	Séjour ado long été
0-550	29	50	80	88	96	130
551-799	34	59	93	103	112	151
800-999	39	67	106	118	128	173
1000-1199	44	75	120	132	143	195
1200-1399	49	84	133	147	159	216
1400 et +	54	92	146	162	175	238

Alain Vidon souligne que les tarifs seront certainement revus en cours d'année en raison de l'augmentation prévue pour 2024.

➤ **Règlement des accueils**

Un règlement commun entre les services vie scolaire et enfance jeunesse a été travaillé conjointement et voté en 2022 : règlement des accueils périscolaires et extrascolaires. Ce règlement intérieur précise les règles de fonctionnement des accueils collectifs de mineurs de la communauté de communes : temps de cantine, temps périscolaires, accueils de loisirs extrascolaires, séjours. Quelques modifications ont été apportées cette année pour validation. Le règlement joint en annexe est mis au vote du conseil de communauté. Il est proposé au conseil communautaire d'approuver les tarifs accueils de loisirs, séjours et services scolaires à compter du 1^{er} septembre 2023 tels que définis ci-dessus.

Vote : tarifs des services périscolaires et extrascolaires à compter du 1^{er} septembre 2023 et actualisation du règlement des accueils

☞ **Adopté à l'unanimité**

– Questions diverses

☐ **Informations diverses :**

Mission locale : Alain Vidon présente la Mission locale en quelques chiffres et indique que le Trièves est bien représenté. En effet, 111 jeunes triévois ont été accompagnés pendant l'année 2022. La Mission locale s'inquiète de la transformation prévue de Pôle Emploi en France Travail. Pierre Suzzarini remercie ; il lui semble important de savoir ce qu'est la Mission locale, son utilité et son investissement sur le Trièves.

DASEN : Alain Vidon revient sur son entretien avec le Directeur académique des services de l'Education Nationale (DASEN). Sur la question des petites écoles, il y a eu un repli stratégique ; le Trièves manquait d'ambition selon eux. Ce qu'il faut retenir de cet entretien où de nombreux sujets ont été évoqués, c'est qu'il n'y aura pas de fermeture des petites écoles même celles en dessous de 10 enfants scolarisés. Le DASEN propose au Trièves de rentrer dans le dispositif Territoire Educatif Rural (TER). Il s'agit d'un processus expérimental calqué sur les sites éducatifs comme dans les quartiers. Le travail sur le projet de territoire rapproche tout le monde. Jérôme Fauconnier a demandé quelques précisions ; à suivre donc.... En tout cas, c'est rassurant pour l'EMALA et notamment sur des missions un peu plus conséquentes dans le cadre du TER.

Fonds vert pour la rénovation de l'école de Monestier de Clermont : malheureusement, la CCT n'est pas éligible.

Visite de Mr le Préfet : prévue le 10 juillet prochain avec au programme les visites du Domaine des Hautes Glaces et de la Maison de Santé de Mens.

SCOT : rencontre prévue le 5 juillet prochain pour discuter ; en effet, les 6 EPCI hors métropole souhaitent être consultés ou au minimum informés avant les prises de décisions du SCOT.

EHPAD Age d'Or : vide-grenier organisé le 2 juillet prochain ; des affiches sont à disposition des communes. Eric Furmanczak souligne que l'Age d'Or mérite le soutien de tous.

Atelier multi-acteurs sur l'eau et l'assainissement : prévu le 4 juillet prochain.

Point sur l'avancée des travaux du groupe mobilité : Christian Roux informe que la dernière rencontre est prévue le 6 juillet prochain suivie d'une réflexion sur la dynamique de l'autopartage, l'autostop organisé etc.... Il lance un appel aux communes pour en discuter ensemble. L'expérimentation se fait à partir des gares et le travail porte sur la question des navettes de rabattement depuis les gares. De nombreuses auditions d'acteurs de l'autopartage et du covoiturage ont été réalisées ainsi que des rencontres avec Citiz et Pep's trièves. L'idée porte sur la mise en place de Citiz à Monestier de Clermont. Pour cela, il convient d'avoir l'accord de la CCT pour poser le véhicule. Il s'agit d'un vrai travail de fond et de réflexion qui va s'élaborer.

Subventions : une somme a été mise en réserve lors du vote du budget pour les associations retardataires ; l'attribution de cette réserve sera votée lors du conseil de septembre prochain.

Loi de l'accélération d'énergie renouvelable : un zonage est à faire rapidement pour être opérationnel au 1^{er} janvier 2024.

Claude Didier demande si la CCT envisagera un temps de réflexion sur le sujet de dé-imperméabilisation des cours d'école.

Par ailleurs, il fait part de son envie de travailler sur l'habitat. Il suggère un atelier territorial en présence de l'EP SCOT. En effet, le Trièves connaît une importante crise du logement et de nombreuses demandes ne sont pas satisfaites. Il souhaite se lancer dans une réflexion pour imaginer un plan local de l'habitat, ne serait-ce que pour loger nos jeunes.

Jérôme Fauconnier souhaite que ce sujet soit porté à la connaissance de la commission de l'urbanisme.

Alain Vidon revient sur la demande relative à la dé-imperméabilisation des cours d'école. Selon lui, il y a d'autres priorités que dé-imperméabiliser les cours d'école et il convient de se méfier des effets d'annonce. Il continue à travailler sans effet de mode et mène un travail de fond sur les économies d'énergie en hiver, la mise à l'abri des enfants en été.

Claude Didier est tout à fait d'accord pour cette approche globale de travail ; néanmoins, redonner de l'espace vert à ce qui a été bétonné lui semble une bonne idée. Il ne s'agit pas d'effet de mode mais de s'emparer de certains sujets.

Alain Vidon répond qu'il faut s'en emparer de façon concrète via les élus locaux sans attendre l'Etat.

Véronique Caprio Meneghin informe que la 34^{ème} édition d'une course à pied en relais fera étape à Monestier de Clermont le 21 juillet prochain. Les coureurs arriveront des Hautes Alpes et repartiront le lendemain pour Lamastre. Monestier de Clermont sera un village d'animation sur le modèle de ce qui se fait sur le Tour de France ; avec 130 coureurs, il s'agit d'un important évènement pour notre commune. Des affiches seront déposées à la Communauté de communes du Trièves.

Eric Furmanczak informe que le questionnaire portant sur le handicap n'a pas eu trop de retour ; le recensement des situations sur le territoire est un vrai problème. Un deuxième questionnaire va donc être renvoyé. Il demande de diffuser ce questionnaire le plus largement possible afin de recenser les besoins réels du territoire de manière à pouvoir s'appuyer sur un socle pour pouvoir défendre les projets relatifs à la problématique du handicap.

Pour conclure, le Président invite chacun à participer à la soirée conviviale réunissant les agents et les élus prévue le 7 juillet prochain au Granjou.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.